



**MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 16-705**

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 120 194 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 294 863 \$ POUR PERMETTRE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE VOIRIE, CONSTRUCTION DE SENTIER, PRÉPARATION POUR LA MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURE D'ÉGOUTS, TEL QUE SOUMIS ET AUTORISÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE ET PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR LE TRANSFERT SUR LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)**

**AVIS EST DONNÉ À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE :**

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 7 mars 2016, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement 16-705, d décrétant une dépense de 3 120 194 \$ et un emprunt de 2 294 863 \$ pour permettre l'exécution des travaux d'infrastructures de voirie, construction de sentier, préparation pour la mise en place d'infrastructure d'égouts, tel que soumis et autorisé par le ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire et par le ministère des transports pour le transfert sur la taxe sur l'essence et la contribution du gouvernement du Québec 2014-2018 (TECQ).

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ;

Que ledit règlement entrera en vigueur le 13 juin 2016, soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 13<sup>ième</sup> jour de juin 2016

Annie Racine  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci- haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 13 juin 2016.

En foi de quoi je donne ce certificat le 13 juin 2016

Annie Racine  
Directrice générale et Secrétaire trésorière